

2021
2024

BILAN DE MI-MANDAT

PROTECTION DE L'ENFANCE



PLUS
D'INFORMATIONS

seine 
&marne
LE DÉPARTEMENT



Séminaire SDAUE / MDS • 10/11/23



Ouverture de comité stratégique ODPE • 30/11/23



Foyer d'urgence de Rubelles • 14/09/22



Inauguration du LEVADA (lieu de vie spécialisé à destination des enfants autistes) à Guignes • 29/06/23



Inauguration du foyer d'accueil pour filles ADSEA à La Rochette • 27/09/23



Foyer d'urgence de Rubelles • 14/09/22

LA SEINE-ET-MARNE FAIT DE

LA PROTECTION DE L'ENFANCE UNE GRANDE CAUSE DU MANDAT

**Jean-François PARIGI**Président du Département
de Seine-et-Marne**Anne GBIORCZYK**Vice-présidente en charge
de l'enfance, la famille
et la présence médicale

L'ambition qui gouverne toutes nos politiques en matière de protection de l'enfance est d'offrir aux jeunes Seine-et-Marnais, quelles que soient leurs difficultés sociales et familiales, les conditions de leur épanouissement et de leur émancipation. Nous œuvrons à préserver autant que possible le lien avec les parents, à diversifier les modes d'accueil et à individualiser les prises en charge. Aujourd'hui, l'arrivée massive de personnes se présentant comme mineures non-accompagnées sur notre territoire constitue un réel défi qui impose à nos équipes de faire preuve de réactivité et d'agilité pour trouver des solutions d'hébergement.

708 M €**mobilisés en faveur des politiques
de protection de l'enfance depuis début du
mandat****7 100** enfants confiés
à l'Aide Sociale à l'Enfance
en Seine-et-Marne

ENGAGEMENT

DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PLACÉS



Assistante familial du Département

Le schéma de la protection des enfants et des familles 2024-2028

Le Département de Seine-et-Marne a entrepris la rédaction d'un nouveau Schéma de protection des enfants et des familles qui permettra, en lien avec ses différents partenaires, de définir sa politique en matière de protection de l'enfance pour les 5 prochaines années, que ce soit sur le volet de la qualité de la prise en charge, de l'adaptation de son dispositif d'accueil et d'accompagnement, de la valorisation des compétences familiales ou, encore, de la sécurisation de la sortie de l'ASE.



Foyer d'accueil à Roissy-en-Brie

LE SCHÉMA S'ARTICULE AUTOUR DE 4 FINALITÉS :

- Assurer une prise en charge de qualité aux enfants de l'ASE.
- Rendre l'offre d'accueil et d'accompagnement de l'ASE diversifiée, adaptable et lisible.
- Promouvoir le pouvoir d'agir des parents et/ou de l'environnement de l'enfant.
- Réussir l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE grâce à une offre suffisante.

Le schéma innove dans son élaboration en ce qu'il s'appuie, pour beaucoup, sur les retours d'expérience que peuvent faire les enfants confiés, ou qui ont été confiés, à l'ASE dans le cadre du Junior Lab et de la Commission de surveillance du SDAU.



Inauguration service protection enfance rencontres d'espoir à Esbly • 13/09/22

LA REPRISE EN RÉGIE DES FOYERS DE L'ENFANCE

La reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence des mineurs en danger répond à la volonté du Département de s'impliquer encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance en mobilisant l'ensemble de ses ressources et de ses leviers d'action.

Le nouveau Service départemental d'accueil d'urgence (SDAU), entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, cherche à garantir à chaque enfant une équité de traitement quelle que soit sa situation, en tout point du territoire, à améliorer la qualité de service en plaçant les enfants au centre des actions menées et à assurer l'efficacité et la lisibilité du dispositif.



Séminaire SDAU / MDS • 10/11/23

Le SDAU se matérialise par un plan d'action qui s'articule autour de 4 axes :

- **Le projet d'établissement** dont l'objectif est d'améliorer l'accueil des enfants et de renforcer leur accompagnement éducatif.
- **Le projet socio-professionnel** pour intégrer les professionnels des foyers d'accueil d'urgence au sein des équipes départementales et consolider les fonctions managériales.
- **Le projet architectural** pour améliorer l'infrastructure bâlimentaire, les conditions de travail et les lieux d'accueil des enfants.
- **Le projet de gouvernance** institutionnelle avec la mise en place d'instances de dialogue.

La reprise en régie s'est notamment accompagnée de la création d'une Commission de surveillance, instance consultative qui participe à la gouvernance du SDAU et qui comprend, notamment des jeunes qui sont ou ont été confiés à l'ASE.

20,8 M €

consacrés au SDAU pour l'année 2024

201 places ouvertes

4 SITES répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne : Meaux, Rubelles, Provins et Pamfou

Création d'un lieu de vie pour les enfants atteints d'autisme

Le Levada est le premier lieu de vie et d'accueil autorisé protection de l'enfance en Seine-et-Marne. Inaugurée en juin 2023, cette structure, située à Guignes, accueille plusieurs enfants pour leur apporter, au quotidien, un accompagnement continu et favoriser leur insertion sociale. Elle exerce une mission d'éducation, de protection et de surveillance adaptée à leur handicap. Elle s'inscrit dans le Plan de développement de nouvelles places de l'ASE, formalisé par le lancement récent d'un nouvel appel à projets, pour disposer d'une offre d'accueil suffisante et adaptée aux besoins de chacun, alors que les mineurs en danger augmentent malheureusement sur notre territoire.



Inauguration du LEVADA à Guignes • 29/06/23



Inauguration du LEVADA à Guignes • 29/06/23

Accompagnement des jeunes à la sortie de l'ASE

Éviter les sorties sèches de l'ASE et s'assurer de la pleine autonomie des jeunes qui nous sont confiés constitue un enjeu majeur de notre politique de protection de l'enfance

Dès l'âge de 16 ans, le Département met en œuvre un processus complet d'autonomisation des jeunes afin de mieux les préparer à leur vie d'adulte. Entretien systématique à 16 ans, projet d'accès à l'autonomie, rapport de fin de minorité, contrat jeune majeur, rendez-vous de suivi 6 mois après la sortie, autant d'outils qui permettent de mieux tenir compte de leurs parcours de vie pour anticiper et assurer des sorties sécurisées de l'ASE.

Dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs

Devant l'ampleur que prend la problématique de la prostitution des mineurs sur notre territoire, le Département a décidé de nouer un partenariat avec l'association Amicale du Nid, pour mettre en place un dispositif visant à améliorer l'évaluation et la prise en charge des mineurs de l'ASE en situation de prostitution.

17 JEUNES FILLES accompagnées

Ce partenariat s'articule autour de 3 axes :

- **L'évaluation familiale et sociale conjointe de la situation du mineur** se trouvant en situation de prostitution.
- **La mise en place d'un suivi éducatif spécifique.**



Inauguration du foyer d'accueil pour filles ADSEA à La Rochette • 27/09/23

- **L'intervention dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie** auprès des jeunes entendus en tant que victime du réseau prostitutionnel.



Inauguration du foyer d'accueil pour filles ADSEA 77 • 27/09/23

ENGAGEMENT

DANS LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Renouvellement pour un an des objectifs de la prévention spécialisée

Le Département mène des actions de prévention spécialisée auprès de certains jeunes publics vulnérables en s'appuyant sur un réseau d'associations.

L'enjeu de demain consiste à réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes en s'adaptant mieux aux besoins et réalités locales, raison pour laquelle les services ont entrepris une évaluation d'ampleur des dispositifs mis en œuvre et établiront de nouveaux contrats d'objectifs pluriannuels avec ses partenaires.

19,6 M €

engagés en faveur de la prévention spécialisée

100 %

du territoire seine-et-marnais couvert par les associations de prévention spécialisée

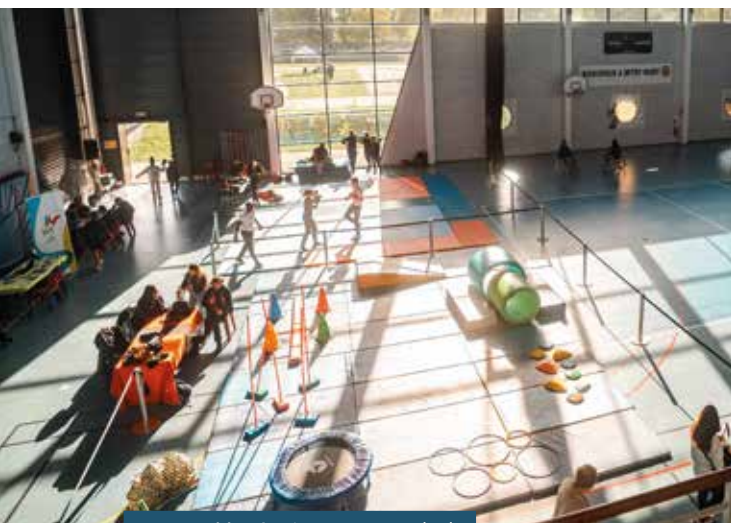


Développement des mesures d'aide éducative à domicile

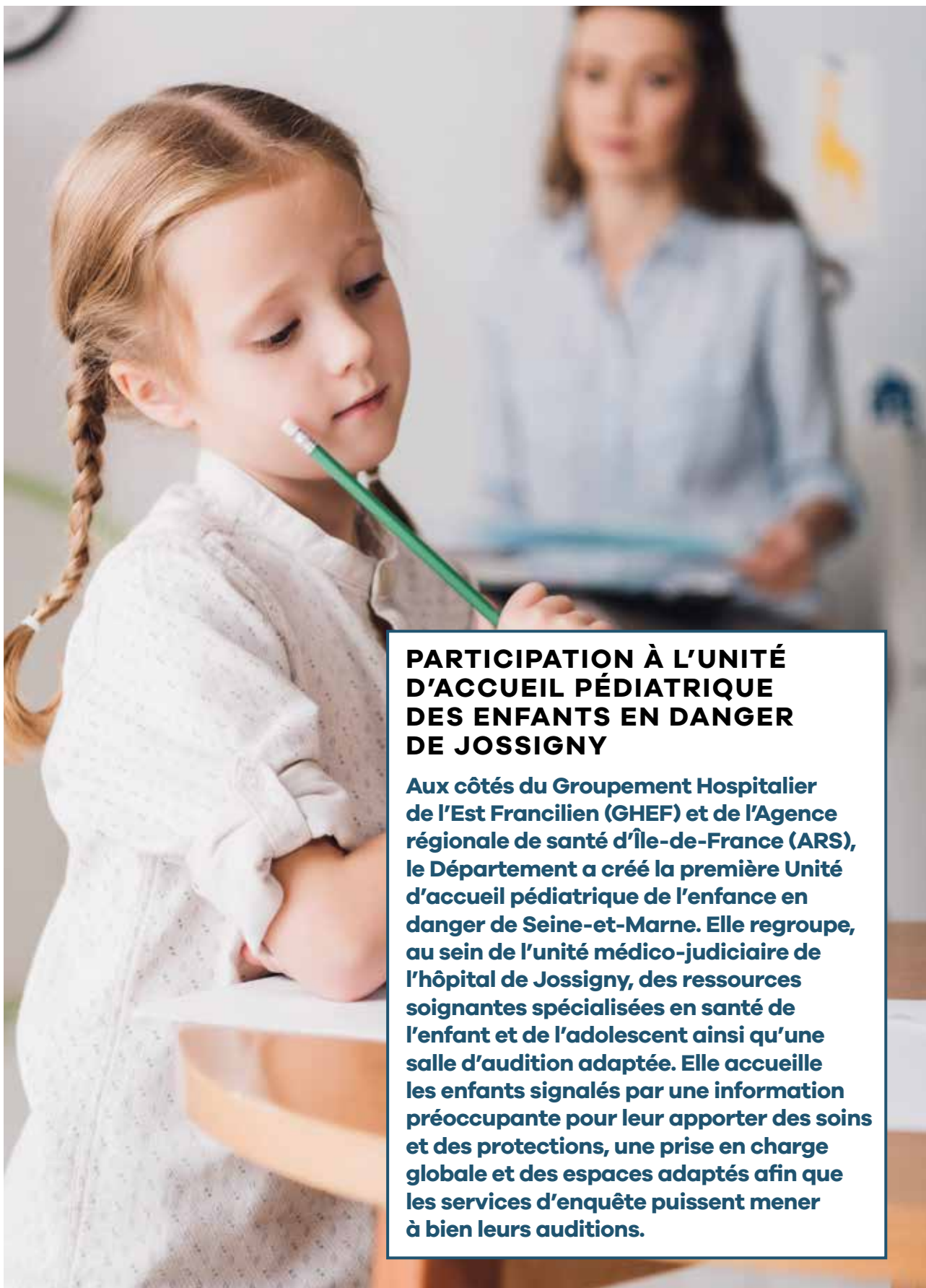
Parce que la volonté première de l'exécutif est d'éviter le placement pour que les enfants restent près de leur famille et préserve leurs liens affectifs, le Département finance des mesures d'aide éducative à domicile pour éviter le placement des enfants en établissement ou en famille d'accueil. Elles s'inscrivent en complément des mesures d'action éducative en milieu ouvert, ordonnées par les juges des enfants, et des mesures d'accompagnement des enfants placés auprès des tiers dignes de confiance, pour renforcer notre panel de solutions d'accueil et préserver le lien familial.

3 030 mesures d'aide éducative à domicile financées en 2023

1 451 enfants concernés



ADAPT'Athlon à Mitry-Mory • 08/10/22



PARTICIPATION À L'UNITÉ D'ACCUEIL PÉDIATRIQUE DES ENFANTS EN DANGER DE JOSSIGNY

Aux côtés du Groupement Hospitalier de l'Est Francilien (GHEF) et de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France (ARS), le Département a créé la première Unité d'accueil pédiatrique de l'enfance en danger de Seine-et-Marne. Elle regroupe, au sein de l'unité médico-judiciaire de l'hôpital de Jossigny, des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'une salle d'audition adaptée. Elle accueille les enfants signalés par une information préoccupante pour leur apporter des soins et des protections, une prise en charge globale et des espaces adaptés afin que les services d'enquête puissent mener à bien leurs auditions.

ENGAGEMENT

DANS LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

22,8 M €

**mobilisés pour la prise
en charge des MNA**

809 MINEURS

**non-accompagnés pris en charge
par le Département**

Amélioration des modalités d'accueil des mineurs non-accompagnés

Pour répondre à une meilleure qualité d'accompagnement des mineurs non-accompagnés (MNA) et permettre aux associations de mieux anticiper les flux d'arrivée de ces jeunes, le Département a révisé le dispositif d'accueil qui leur est dédié. D'une part, les MNA sont orientés après leur mise à l'abri auprès d'une association unique et le restent jusqu'à leur sortie, ce qui permet de sécuriser leur parcours d'intégration et de mieux préparer leurs démarches administratives. D'autre part, deux modalités d'accueil sont désormais proposées : un accueil « pré-autonomie » avec un accompagnement éducatif de proximité 24h/24 pour les jeunes qui ont besoin d'un suivi éducatif renforcé ; un accueil « autonomie » au sein d'appartements partagés pour les jeunes qui parviennent, seuls, à gérer leur quotidien.



Prise en charge thérapeutique des mineurs non-accompagnés

Devant le manque de structures adaptées pour la santé mentale des MNA, le Département a signé une convention avec l'Association Ville-Hôpital pour organiser des prises en charge individuelle à visée d'évaluation psychologique et d'orientation, des prises en charge collective à visée thérapeutique et des sessions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels. Il s'agit de prévenir, le plus en amont possible, les situations de fragilité chez les jeunes et assurer la réussite de leur accompagnement social en dépit des nombreux traumatismes affectifs liés à leur parcours de vie souvent chaotique.



**INSTALLATION
D'UNE COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE
COORDINATION DES MINEURS
NON-ACCOMPAGNÉS**

Cette instance examine les situations de mineurs non-accompagnés qui présentent des parcours de réussite scolaire ou risquent de se retrouver dans une situation de grande vulnérabilité, notamment en raison de problèmes de santé, pour attribuer des contrats jeune majeur et, ainsi, les accompagner au mieux dans leur insertion socio-professionnelle.

**207 situations examinées
pour 201 contrats jeune
majeur attribués**

Inauguration de l'unité d'accueil temporaire (MNA) à Saint6Germain Laxis-Arile • 22/06/22



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

